



## AMBROSIA TRIFIDA

**Nom commun :** Ambroisie trifide

**Catégorie :** FLORE

**Famille :** Asteraceae

**Milieu :** Parcelles cultivées, gravières et bords de cours d'eau

**Origine géographique :** Est de l'Amérique du Nord

**Nom Anglais :** Giant ragweed

**Auteur :** Linnaeus, 1753

**Introduction en France :** Métropole

### MODALITÉS DE GESTION

L'Ambroisie trifide est une plante annuelle pouvant mesurer de 1 à 4 m se reproduisant par graines. Pour éviter qu'elle ne se propage, il faut impérativement la supprimer avant la grenaison.

L'arrachage manuel est la technique la plus efficace sur des petites populations. Il doit être réalisé avant la floraison (avant le mois de juillet) pour éviter la libération du pollen et ne pas exposer les intervenants au risque d'allergie.

En contexte agricole notamment, la pratique du faux semis peut s'avérer efficace pour faire diminuer la banque de graine dans le sol : dans un premier temps le sol est préparé afin de favoriser la levée des ambrosies. Lorsque les plantules apparaissent, elles doivent être détruites avant de reformer de nouvelles graines. Le travail du sol permet de réduire le développement d'une population une année donnée, mais ne vise pas l'éradication de l'espèce. Il est possible de combiner les désherbages mécaniques, chimiques et les pratiques agronomiques (rotation incluant des cultures d'hiver). Par ailleurs, de nombreux cas de résistance aux herbicides, notamment les inhibiteurs de l'ALS et le glyphosate, ont été rapportés dans sa zone d'origine.

### MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

L'Ambroisie trifide a été introduite en Europe au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et a étendu son aire de distribution après la seconde guerre mondiale (Follak *et al.*, 2013, Chauvel *et al.*, 2015). Des semences auraient été introduites à l'occasion de l'importation de nourriture pour les animaux et de lots de semences de trèfles. En France, elle est mentionnée dans des jardins botaniques français depuis 1765 (Paris). Sa naturalisation serait liée à des introductions plus récentes et plus méridionales, probablement avec des lots de semences de soja (Chauvel *et al.*, 2015).

L'Ambroisie trifide est considérée comme une mauvaise herbe majeure dans son aire d'origine et peut entraîner des pertes de rendement partielles voire totales sur certaines cultures. De plus, son pollen provoque d'importantes allergies : rhinites, asthmes, conjonctivites, etc.

### Répartitions :

[En France](#)

[En Europe](#)

**Contributions :** Marilou Mottet, Observatoire des Ambrosies

**Date de rédaction :** 02/02/2018, version 1

## PRODUCT DESCRIPTION

Informations sur la gestion des ambrosies disponibles sur [www.ambrosie.info](http://www.ambrosie.info)

[Observatoire des ambrosies](#)

[INPN](#)

[DAISIE](#)

[CABI](#)

[Observatoire des ambrosies](#)

[Actualités liées aux ambrosies](#)

Documents disponibles sur [www.ambrosie.info](http://www.ambrosie.info)

[Anses, 2017. Analyses de risque relative à l'ambrosie trifide \(\*Ambrosia trifida\* L.\) et élaboration de recommandations de gestion. Avis de l'Anses, rapport d'expertise collective. 108 p.](#)

[Chapgier M.A. 2013. L'Ambrosie : impacts sanitaires et lutte en Rhône-Alpes. Colloque ANTS, 23 mai 2013. ARS Rhône-Alpes. 45 pp.](#)

[Follak, S., et al. 2013. Invasion dynamics of three allergenic invasive Asteraceae \(\*Ambrosia trifida\*, \*Artemisia annua\*, \*Iva xanthiifolia\*\) in central and eastern Europe. \*Preslia\*, 85\(1\): 41-61.](#)

[Chauvel, B., et al. 2015. Développement d'\*Ambrosia trifida\* L. en France: connaissances historiques et écologiques en vue d'une éradication de l'espèce. \*Bulletin - Société Botanique de France\*, 71\(3\): 25 -38.](#)

[UICN France. 2015. Les espèces exotiques envahissantes sur les sites d'entreprises. Livret 1 : connaissances et recommandations générales. Paris, France, 40 pp.](#)

[UICN France. 2015. Les espèces exotiques envahissantes sur les sites d'entreprises. Livret 2 : identifier et gérer les principales espèces. Paris, France, 96 pp.](#)

[Décret relatif à la lutte contre l'ambrosie à feuilles d'armoise, l'ambrosie trifide et l'ambrosie à épis lisses](#)

[Arrêté du 26 avril 2017 relatif à la lutte contre les espèces végétales nuisibles à la santé](#)

[Arrêté du 2 juin 2017 portant désignation des organismes contribuant à certaines mesures nationales de prévention et de lutte relatives à l'ambrosie à feuille d'armoise, l'ambrosie trifide et l'ambrosie à épis lisses](#)

### **CITATION**

GT IBMA. 2017. *Ambrosia trifida*. Base d'information sur les invasions biologiques en milieux aquatiques. Groupe de travail national Invasions biologiques en milieux aquatiques. UICN France et Agence française pour la biodiversité.

